



Séance du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des Comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mercredi 27 octobre 2010 à 9 h 30 à laquelle sont présents monsieur le maire Marc Bureau, président, monsieur le conseiller Luc Montreuil, vice-président, madame la conseillère Denise Laferrière et messieurs les conseillers Alain Riel et Denis Tassé formant quorum du comité.

Sont également présents, monsieur Robert F. Weemaes, directeur général, madame Marie-Hélène Lajoie, directrice générale adjointe, messieurs Michel Tremblay, directeur général adjoint, André Lambert, directeur général adjoint, M<sup>c</sup> Richard D'Auray, greffier adjoint et M<sup>c</sup> Maude Lauzon, assistant-greffier.

**CE-2010-1616**

**ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE GATINEAU TENUE LE 29 SEPTEMBRE 2010 AINSI QUE DES SÉANCES SPÉCIALES TENUES LES 5 ET 6 OCTOBRE 2010.**

**CONSIDÉRANT QU'**une copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue le 29 septembre 2010 ainsi que des séances spéciales tenues les 5 et 6 octobre 2010 a été remise aux membres du comité exécutif :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adopte les procès-verbaux comme soumis.

Adoptée

**CE-2010-1617**

**DÉSIGNATION D'UN NOUVEAU TOPONYME - PROJET RÉSIDENTIEL INTÉGRÉ - DISTRICT ÉLECTORAL DE L'ORÉE-DU-PARC - MIREILLE APOLLON**

**CONSIDÉRANT QU'**un projet résidentiel intégré a été approuvé sur un terrain situé en bordure de la rue Sœur-Éléonore-Potvin;

**CONSIDÉRANT QU'**un nouveau toponyme est nécessaire pour l'identification des immeubles situés dans le nouveau projet;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service de l'urbanisme et du développement durable ainsi que le Comité de toponymie de la Ville de Gatineau ont procédé à l'analyse du nom suggéré dans le cadre du changement global des noms de rue sur le territoire de la ville de Gatineau et en recommandent l'approbation :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité approuve la désignation du nom « Place de la Sœur-Élisabeth-de-Hongrie » correspondant au lot 4 599 287 au cadastre du Québec, et ce, pour l'identification des immeubles situés dans un projet résidentiel intégré.

Adoptée

CE-2010-1618

**AUTORISER LA FIRME CONSTRUCTION DJL INC. ET SES SOUS-TRAITANTS À EXÉCUTER DES TRAVAUX DE NUIT POUR LE PROJET DE RÉFECTION DES SERVICES MUNICIPAUX - BASSIN MORIN-PAPINEAU-MONTCALM, PHASES 3-A ET 4 - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-VAL-TÉTREAU - DENISE LAFERRIÈRE**

**CONSIDÉRANT QU'**un contrat pour la réfection des services municipaux - Bassin Morin-Papineau-Montcalm, phases 3-A et 4 a été adjugé le 7 juillet 2010 à la firme Construction DJL inc. par la résolution numéro CE-2010-1105;

**CONSIDÉRANT QUE** ce contrat comprend des travaux de remplacement de conduites d'eau potable et d'égouts sur les rues Sainte-Bernadette, Carillon et Morin;

**CONSIDÉRANT QUE** l'entrepreneur doit effectuer des travaux de raccordement et de démantèlement d'une conduite d'eau potable sur la rue Carillon, à l'intersection de la rue Wright, en fermant l'alimentation d'eau potable de la rue Wright;

**CONSIDÉRANT QUE** la conduite d'eau potable de la rue Wright est une conduite principale d'alimentation au centre-ville et que la fermeture de celle-ci doit être planifiée de nuit pour réduire les inconvénients à la population;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux de l'entrepreneur peuvent être réalisés en une nuit, soit le 29 octobre, le 5 novembre ou le 12 novembre 2010, selon les conditions climatiques favorables;

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 7 du Règlement numéro 44-2003 concernant le bruit sur le territoire de la ville stipule que les travaux effectués en dehors des heures permises, soit du lundi au samedi entre 7 h et 21 h, doivent être autorisés par le comité exécutif :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise la firme DJL inc. et ses sous-traitants à effectuer des travaux de nuit le 29 octobre, le 5 novembre ou le 12 novembre 2010 dans le cadre des travaux de réfection des services municipaux - Bassin Morin-Papineau-Montcalm, phases 3-A et 4.

Adoptée

CE-2010-1619

**AUTORISER LA SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE L'OUTAOUAIS À FAIRE EXÉCUTER DES TRAVAUX HORS DES HEURES PERMISES, POUR UNE PÉRIODE DE 4 JOURS, SUR LA RUE SAINT-LOUIS, À PROXIMITÉ DU PONT NOIR, DANS LE CADRE DU PROJET RAPIBUS (LOT 221) - SERVICE DES INFRASTRUCTURES**

**CONSIDÉRANT QUE** des travaux d'installation d'une conduite d'égout pluvial et de construction d'un émissaire à la rivière Gatineau doivent être effectués sur la rue Saint-Louis dans le cadre du projet Rapibus (lot 221);

**CONSIDÉRANT QUE** cette section de la rue Saint-Louis est de juridiction provinciale;

**CONSIDÉRANT QUE** le ministère des Transports du Québec n'autorise pas la fermeture complète de ce tronçon durant les heures de pointe, soit de 5 h 30 à 9 h 30 et de 15 h à 18 h, et qu'il exige que les travaux soient complétés pour le 9 novembre 2010;

**CONSIDÉRANT QUE** l'entrepreneur ne dispose pas suffisamment de temps pour réaliser les travaux de jour à l'intérieur des plages horaires autorisées par le ministère des Transports du Québec;

**CONSIDÉRANT QU'**il est souhaitable que ces travaux se réalisent dès que possible pour ne pas retarder le cheminement critique des travaux du Rapibus;

**CONSIDÉRANT QUE** l'entrepreneur demande l'autorisation d'effectuer ces travaux de nuit, soit entre 22 h et 5 h 30, du 29 octobre au 9 novembre 2010;

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 7 du Règlement numéro 44-2003 concernant le bruit sur le territoire de la ville de Gatineau stipule que les travaux effectués en dehors des heures permises, soit du lundi au samedi entre 7 h et 21 h, doivent être autorisés par le comité exécutif;

**CONSIDÉRANT QUE** des travaux seront réalisés de nuit, soit hors des périodes permises par le règlement numéro 44-2003:

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise la Société de transport de l'Outaouais à faire réaliser des travaux de construction de nuit, pour une période de 4 jours, de 22 h à 5 h 30, sur la rue Saint-Louis, à proximité du pont Noir, dans le cadre du projet Rapibus (lot 221), entre le 29 octobre et le 9 novembre 2010.

Adoptée

**CE-2010-1620**

**SOUSSION 2010 SP 262 - FOURNITURE DE BACS ROULANTS DESTINÉS À LA COLLECTE DES MATIÈRES RECYCLABLES - SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme IPL inc., 140, rue Commerciale, Saint-Damien, Québec, G0R 2Y0 pour la fourniture de bacs roulants de 120 et 360 litres, sur la base des prix unitaires apparaissant à la formule de soumission pour un montant total approximatif de 422 175,98 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 13 octobre 2010, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les prix resteront valides jusqu'au 31 décembre 2012.

Le trésorier est autorisé à prévoir les sommes nécessaires aux budgets des années 2011 et 2012 pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
06-30144-001-76895	41 139,21 \$	Achat de bacs roulants - Bacs roulants
04-13493	1 906,80 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 22 octobre 2010.

Adoptée

**CE-2010-1621**

**SUBVENTION DE 2 000 \$ - COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE - NETTOYAGE DES BERGES ET DES ESPACES VERTS 2010**

**CONSIDÉRANT QUE** par l'adoption de sa Politique environnementale adoptée en 2008, la Ville de Gatineau souhaite soutenir les projets de nettoyage des berges et des espaces verts;

**CONSIDÉRANT QUE** la Commission de la capitale nationale désire collaborer, de façon financière et logistique, au projet de nettoyage des berges et des espaces verts qu'organise la Ville de Gatineau :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence le greffier adjoint ou l'assistant greffier à signer le protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Gatineau et la Commission de la capitale nationale concernant le projet de nettoyage des berges et des espaces verts 2010.

La présente résolution est conditionnelle à l'obtention du décret d'autorisation.

Adoptée

CE-2010-1622

**AUTORISATION DE TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES - SOUMISSION 2010 SP 077**  
**- TRAVAUX DE COUPE ET DE RAPIÉÇAGE D'ASPHALTE - SERVICE DES**  
**TRAVAUX PUBLICS**

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité, par sa résolution numéro CE-2010-735 en date du 1<sup>er</sup> avril 2010, adjugeait un contrat de travaux de coupe et de rapiéçage à la firme Construction DJL inc. sur la base des prix unitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant total approximatif de 460 699,31 \$, incluant les taxes;

**CONSIDÉRANT QUE** des travaux supplémentaires de coupe et de rapiéçage d'asphalte sont requis pour donner suite à des réparations de fuites d'eau du réseau d'eau potable et pour des besoins opérationnels plus élevés que les prévisions initiales;

**CONSIDÉRANT QUE** les quantités prévues à la formule de soumission étaient indiquées à titre indicatif et pouvaient varier à la hausse ou à la baisse selon les besoins du contrat et que les prix étaient fermes jusqu'au 31 décembre 2010 :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise, sur la base des prix unitaires inscrits à la formule de soumission, des travaux supplémentaires pour un montant approximatif de 143 000 \$, incluant les taxes, à la firme Construction DJL inc. dans le cadre du contrat de travaux de coupe et de rapiéçage d'asphalte.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-31210-521-76896	76 456,26 \$	Rues pavées - Entretien et réparation - Infrastructures
06-30622-005-76897	60 209,30 \$	Installation d'appareils de mesure - Détecteur de fuites
04-13493	6 334,44 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
02-31210-625	80 000 \$		Rues pavées - Asphalte
02-31210-521		80 000 \$	Rues pavées - Entretien et réparation - Infrastructures

Un certificat du trésorier a été émis le 22 octobre 2010.

Adoptée

**CE-2010-1623 RATIFICATION DE LA LISTE DES LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS NON DURABLES NUMÉRO B-37 AU MONTANT DE 122 052,27 \$ - DU 27 SEPTEMBRE AU 1<sup>er</sup> OCTOBRE 2010**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité ratifie la liste des locations et des achats de biens non durables numéro B-37 au montant de 122 052,27 \$ pour la période du 27 septembre au 1<sup>er</sup> octobre 2010.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures en suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 22 octobre 2010.

Adoptée

**CE-2010-1624 ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES C-41 - DU 7 AU 13 OCTOBRE 2010**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes C-41 d'un montant de 424 364,80 \$ pour la période du 7 au 13 octobre 2010.

Un certificat du trésorier a été émis le 22 octobre 2010.

Adoptée

**CE-2010-1625 APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 38 - 12 144,40 \$ - ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 41 - 319 638,76 \$ - LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 38 - 10 557,62 \$ ET LA LISTE DES EMBAUCHES NUMÉRO 34 - 450 767,92 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 38, accepte le dépôt de la liste des pièces de comptes à payer PD numéro 41, la liste des réquisitions numéro 38 et la liste des embauches numéro 34 :

Numéro de la liste	Description	Montant	Période
Liste PA numéro 38	Pièces de comptes à payer	12 144,40 \$	11 au 15 octobre 2010
Liste PD numéro 41	Pièces de comptes à payer	319 638,76 \$	11 au 15 octobre 2010
Liste des réquisitions numéro 38	Pièces de comptes à payer	10 557,62 \$	11 au 15 octobre 2010
Liste des embauches numéro 34	Embauche de personnel temporaire	450 767,92 \$	27 septembre au 8 octobre 2010

Un certificat du trésorier a été émis le 22 octobre 2010.

Adoptée

CE-2010-1626

**RENOUVELLEMENT DES LICENCES ET DU CONTRAT D'ENTRETIEN POUR LES PRODUITS DE GÉOMATIQUE ARCGIS POUR L'ANNÉE 2011 À LA FIRME ESRI CANADA - 96 886,31 \$**

**CONSIDÉRANT QUE** le contrat d'entretien et le droit d'utilisation des licences des logiciels de géomatique ArcGIS seront échus le 31 décembre 2010;

**CONSIDÉRANT QU'**il convient d'avoir un contrat d'entretien pour ces logiciels et que la firme ESRI Canada est la seule à pouvoir fournir les services d'entretien et de mise à jour de ces logiciels;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'article 573.3 6b) de la Loi sur les cités et villes, les dispositions applicables à l'adjudication des contrats ne s'appliquent pas à un contrat dont l'objet découle de l'utilisation d'un progiciel ou logiciel et vise la protection de droits exclusifs, tels les droits d'auteur, les brevets et les licences exclusives :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte de renouveler le contrat d'entretien et d'utilisation des logiciels de géomatique ArcGIS à la firme ESRI Canada, 12, Place Concorde, suite 900, Toronto, Ontario, M3C 3R8 pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2011 pour un montant total de 96 886,31 \$, incluant les taxes.

Le trésorier est autorisé à acquitter la facture découlant du contrat d'entretien et d'utilisation des logiciels de géomatique ArcGIS, sur présentation de pièces justificatives fournies par le Service de l'informatique.

Le trésorier est autorisé à prévoir au budget de l'année 2011, les sommes nécessaires pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
02-13450-555	92 594,56 \$	Infrastructures - Entretien de logiciels
04-13493	4 291,75 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 25 octobre 2010, conditionnellement à l'adoption du budget 2011.

Adoptée

CE-2010-1627

**AUTORISATION DE DÉPLACEMENT - COMMISSION PERMANENTE DE L'ENVIRONNEMENT DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC - ALAIN RIEL**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise monsieur le conseiller Alain Riel à assister aux réunions de la Commission permanente de l'environnement de l'Union des municipalités du Québec et rembourse les frais pouvant découler de cette autorisation, et ce, sur présentation de pièces justificatives.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-11100-312 – Conseil municipal, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Un certificat du trésorier a été émis le 22 octobre 2010.

Adoptée

CE-2010-1628

**PARTICIPATION DE MADAME LA CONSEILLÈRE DENISE LAFERRIÈRE AU 20<sup>e</sup> GALA ANNIVERSAIRE DE L'ASSOCIATION DES NEUROTRAUMATISÉS - RÉGION DE L'OUTAOUAIS - 20 NOVEMBRE 2010 - 45 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise madame la conseillère Denise Laferrière à participer au Gala 20<sup>e</sup> anniversaire organisé par l'Association des neurotraumatisés – Région de l'Outaouais qui aura lieu le 20 novembre 2010.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 45 \$ à l'ordre de l'Association des neurotraumatisés – Région de l'Outaouais, 115, boulevard Sacré-Cœur, bureau 01, Gatineau, Québec, J8X 1C5 pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
02-79938-972	45 \$	Denise Laferrière - De Hull-Val-Tétreau - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 22 octobre 2010.

Adoptée

CE-2010-1629

Modifiée par la  
résolution numéro  
CE-2011-112

**PARTICIPATION DE MESSIEURS LES CONSEILLERS MAXIME PEDNEAUD-JOBIN ET YVON BOUCHER À UNE FORMATION OFFERTE PAR L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC : ÉLU ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE - QUÉBEC - LE 25 NOVEMBRE 2010 - 2 900 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise messieurs les conseillers Maxime Pedneaud-Jobin et Yvon Boucher à participer à la formation « Élu et développement économique » offerte par l'Union des municipalités du Québec, qui se tiendra à Québec, le 25 novembre 2010.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 586,96 \$ à l'ordre de l'Union des municipalités du Québec, 680, rue Sherbrooke Ouest, bureau 680, Montréal, Québec, H3A 2M7 pour couvrir les frais d'inscription.

Le trésorier est également autorisé à rembourser les frais occasionnés pour ce déplacement, sur présentation de pièces justificatives, pour une dépense maximale de 2 900 \$, incluant les frais d'inscription.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
02-11100-311-32337	1 450 \$	Conseil municipal - Congrès et colloques
02-11100-311-30024	1 450 \$	Conseil municipal - Congrès et colloques

Un certificat du trésorier a été émis le 22 octobre 2010.

Adoptée

**CE-2010-1630**     **SUBVENTION DE 200 \$ - CONFÉRENCE ST-VINCENT DE PAUL DE ST-MATTHIEU - DISTRICT ÉLECTORAL DE TOURAINE - DENIS TASSÉ****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 200 \$ à l'ordre de Conférence St-Vincent de Paul de St-Matthieu, à l'attention de monsieur Bernard Giroux, trésorier, 69, rue de Provence, Gatineau, Québec, J8T 4V2, à titre de subvention pour la guignolée des commerçants du 4 décembre 2010.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
02-79940-972	200 \$	Denis Tassé - De Touraine - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 22 octobre 2010.

Adoptée

**CE-2010-1631**     **SUBVENTION DE 700 \$ - AGAP DU VIEUX-GATINEAU - PROJET SAC DÉCOUVERTES - MEMBRES DU CONSEIL****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 700 \$ à l'ordre de AGAP du Vieux-Gatineau, à l'attention de madame Gisèle Parisien, 266, rue Notre-Dame, Gatineau, Québec, J8P 1K4, à titre de subvention pour le projet Sac Découvertes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
02-79945-972	250 \$	Stéphane Lauzon - Du Lac-Beauchamp - Aménagement - Subventions
02-79944-972	250 \$	Sylvie Goneau - De Bellevue - Aménagement - Subventions
02-79943-972	200 \$	Joseph de Sylva - Du Versant - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 22 octobre 2010.

Adoptée

**CE-2010-1632**     **SUBVENTION DE 1 475 \$ - LIGUE NAVALE DU CANADA - SUCCURSALE OUTAOUAI - CÉRÉMONIE DU CENTENAIRE - MEMBRES DU CONSEIL****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 1 475 \$ à l'ordre de Ligue navale du Canada, succursale Outaouais, 320, boulevard Saint-Joseph, C. P. 79203, Gatineau, Québec, J8Y 6V2, à titre de subvention pour l'organisation de la cérémonie célébrant le 100<sup>e</sup> anniversaire de la Marine.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11449-972	50 \$	Marc Bureau - Maire - Subventions
02-79948-972	100 \$	Maxime Pedneaud-Jobin - De Buckingham - Aménagement - Subventions
02-79947-972	25 \$	Luc Montreuil - De Masson-Angers - Aménagement - Subventions
02-79946-972	25 \$	Yvon Boucher - De la Rivière-Blanche - Aménagement - Subventions
02-79945-972	300 \$	Stéphane Lauzon - Du Lac-Beauchamp - Aménagement - Subventions
02-79944-972	25 \$	Sylvie Goneau - De Bellevue - Aménagement - Subventions
02-79943-972	25 \$	Joseph de Sylva - Du Versant - Aménagement - Subventions
02-79942-972	25 \$	Patsy Bouthillette - Du Carrefour-de-l'Hôpital - Aménagement - Subventions
02-79941-972	25 \$	Luc Angers - Des Promenades - Aménagement - Subventions
02-79940-972	50 \$	Denis Tassé - De Touraine - Aménagement - Subventions
02-79939-972	25 \$	Nicole Champagne - De Limbour - Aménagement - Subventions
02-79938-972	50 \$	Denise Laferrière - De Hull-Val-Tétreau - Aménagement - Subventions
02-79937-972	500 \$	Pierre Phillion - De Saint-Raymond-Vanier - Aménagement - Subventions
02-79936-972	25 \$	Mireille Apollon - De l'Orée-du-Parc - Aménagement - Subventions
02-79935-972	25 \$	Patrice Martin - De Wright-Parc-de-la-Montagne - Aménagement - Subventions
02-79934-972	25 \$	Maxime Tremblay - Du Plateau-Manoir-des-Trembles - Aménagement - Subventions
02-79933-972	25 \$	Alain Riel - De Deschênes - Aménagement - Subventions
02-79932-972	100 \$	André Laframboise - De Lucerne - Aménagement - Subventions
02-79931-972	50 \$	Stefan Psenak - D'Aylmer - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 22 octobre 2010.

Adoptée

**CE-2010-1633**

**ABROGATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO CE-2010-1593 CONCERNANT LA PARTICIPATION DE MADAME SYLVIE GONEAU À UNE FORMATION DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC LE 29 OCTOBRE 2010**

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité a adopté la résolution numéro CE-2010-1593, le 20 octobre 2010, afin d'autoriser madame la conseillère Sylvie Goneau à assister à la formation « Élu et développement économique : ses pouvoirs, son rôle et ses partenaires » offerte par l'Union des municipalités du Québec à Granby le 29 octobre 2010;

**CONSIDÉRANT QUE** la formation a été annulée par l'UMQ puisque le nombre d'inscriptions est insuffisant :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité abroge sa résolution numéro CE-2010-1593 adoptée le 20 octobre 2010.

Adoptée

CE-2010-1634

**PARTICIPATION DE MADAME LA CONSEILLÈRE MIREILLE APOLLON ET MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE PHILION À UNE SOIRÉE DE DÉGUSTATION DE VINS ET FROMAGES ORGANISÉE PAR L'ACADÉMIE DES RETRAITÉS DE L'OUTAOUAIS - 6 NOVEMBRE 2010 - 120 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise madame la conseillère Mireille Apollon et monsieur le conseiller Pierre Philion à participer à une soirée de dégustation de vins et fromages organisée par l'Académie des retraités de l'Outaouais qui aura lieu le 6 novembre 2010.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 120 \$ à l'ordre de l'Académie des retraités de l'Outaouais, à l'attention de madame France Caouette, directrice administrative, 331, boulevard de la Cité-des-Jeunes, Gatineau, Québec, J8Y 6T3 pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79937-972	60 \$	Pierre Philion - De Saint-Raymond– Vanier - Aménagement - Subventions
02-79936-972	60 \$	Mireille Apollon - De l'Orée-du-Parc - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 26 octobre 2010.

Adoptée

CE-2010-1635

**PARTICIPATION DE MADAME LA CONSEILLÈRE SYLVIE GONEAU AU CONGRÈS ORGANISÉ PAR LE GROUPE FEMMES POLITIQUE ET DÉMOCRATIE (GFPD) AU CHÂTEAU LAURIER À QUÉBEC DU 19 AU 21 NOVEMBRE 2010 - 1 220 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise madame la conseillère Sylvie Goneau à participer au congrès « Démocratie et gouvernance : Femmes recherchées » organisé par le Groupe Femmes Politique et Démocratie (GFPD) au Château Laurier à Québec du 19 au 21 novembre 2010.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 120 \$ à l'ordre du Groupe Femmes politique et Démocratie (GFPD), à l'attention de madame Iulia Tanasescu, 880, rue Père-Marquette, Bureau 111, Québec, Québec, G1S 2A4 pour couvrir les frais d'inscription.

Le trésorier est également autorisé à rembourser les frais occasionnés pour ce déplacement, sur présentation de pièces justificatives, pour une dépense maximale de 1 220 \$, incluant les frais d'inscription.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11100-311-32338	1 220 \$	Conseil municipal - Congrès et colloques

Un certificat du trésorier a été émis le 26 octobre 2010.

Adoptée

CE-2010-1636

**SUBVENTION DE 500 \$ - ACTION-QUARTIERS - FÊTES D'HALLOWEEN ET DE NOËL - DISTRICTS ÉLECTORAUX DE WRIGHT-PARC-DE-LA-MONTAGNE ET DE HULL-VAL-TÉTREAU - PATRICE MARTIN ET DENISE LAFERRIÈRE**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 500 \$ à l'ordre de Action-Quartiers, à l'attention de madame Borjana Todoc, 45, rue Prévost, Gatineau, Québec, J9A 1P2, à titre de subvention pour leur fête d'Halloween et de Noël.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
02-79938-972	250 \$	Denise Laferrière - De Hull-Val-Tétreau - Aménagement - Subventions
02-79935-972	250 \$	Patrice Martin - De Wright-Parc-de-la-Montagne - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 26 octobre 2010.

Adoptée

CE-2010-1637

**SUBVENTION DE 500 \$ - FONDATION FORÊT BOUCHER - DISTRICTS ÉLECTORAUX DE DESCHÊNES ET DE SAINT-RAYMOND-VANIER - ALAIN RIEL ET PIERRE PHILION**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 500 \$ à l'ordre de la Fondation Forêt Boucher, C.P. 25, succursale Aylmer, Gatineau, Québec, J9H 5E4, à titre de subvention pour leur campagne de financement.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
02-79937-972	350 \$	Pierre Phillion - De Saint-Raymond-Vanier - Aménagement - Subventions
02-11601-972-31562	150 \$	Subventions - Unions civiles - Subventions

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

<b>POSTE</b>	<b>DÉBIT</b>	<b>CRÉDIT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
01-41913	150 \$		Frais pour unions civiles - Subventions
02-11601-972		150 \$	Subventions - Unions civiles - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 26 octobre 2010.

Adoptée

CE-2010-1638

**SOUSSION 2010 SP 248 - RÉAMÉNAGEMENT DES PARCS DES PAYSANS ET DU COTEAU - SERVICE DES INFRASTRUCTURES - DISTRICTS ÉLECTORAUX DE DESCHÊNES ET DES PROMENADES - ALAIN RIEL ET LUC ANGERS**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge des contrats à la firme Les Entreprises M.C.M. Lacasse inc., 91, chemin Saint-Columban, Gatineau, Québec, J8R 3K7 pour les travaux de réaménagement d'aires de jeux dans les parcs des Paysans et du Coteau, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant total approximatif de 90 059,57 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 5 octobre 2010, cette dernière ayant déposé la plus basse soumission reçue et conforme pour ces deux parcs.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30649-031-76898	78 945,08 \$	Reconstruction d'équipements sportifs - Parc des Paysans
06-30649-012-76899	7 125,14 \$	Reconstruction d'équipements sportifs - Parc du Coteau
04-13493	3 989,35 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 26 octobre 2010.

Adoptée

CE-2010-1639

**AUTORISATION DE SIGNER LA LETTRE D'ENTENTE ENT-BLE-10-06 - CONTREMAÎTRE PAR INTÉRIM - PROLONGATION DU DÉLAI PRÉVU À L'ARTICLE 20.06 A)**

**CONSIDÉRANT QUE** l'employé numéro 106089 a effectué douze mois consécutifs, en tant que contremaître par intérim, au 30 avril 2010;

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 20.06 a) prévoit qu'un employé col bleu conserve et accumule son ancienneté et un droit de retour à son ancien poste lorsqu'il occupe un poste exclu de l'unité de négociation pour une période maximale de douze mois consécutifs avec un maximum de vingt-quatre mois cumulatifs en carrière;

**CONSIDÉRANT** les besoins du Service des travaux publics;

**CONSIDÉRANT** les discussions ayant eu lieu entre les parties :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité entérine la lettre d'entente ENT-BLE-10-06 intervenue entre la Ville de Gatineau et le Syndicat des cols bleus de Gatineau-CSN.

La directrice générale adjointe, Services de proximité, le directeur du Service des travaux publics et le directeur du Service des ressources humaines sont autorisés à signer la lettre d'entente ENT-BLE-10-06.

Adoptée

CE-2010-1640

**ENGAGEMENT À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MADAME ÉMILIE BRETON AU POSTE DE COORDONNATRICE EN URBANISME - CENTRE DE SERVICES D'AYLMER**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de coordonnateur(trice) à la Division de l'urbanisme du centre de services d'Aylmer (poste numéro CSA-CAD-003 au plan d'effectifs des cadres), selon les normes et pratiques en vigueur :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte l'engagement à l'essai et la permanence de madame Émilie Breton au poste de coordonnatrice à la Division de l'urbanisme du centre de services d'Aylmer (poste numéro CSA-CAD-003 au plan d'effectifs des cadres).

Madame Émilie Breton sera assujettie à une période d'essai de 12 mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Madame Émilie Breton sera assujettie à l'ensemble des conditions de travail des employés cadres de la Ville de Gatineau, à l'exception de l'article K. Dès son entrée en fonction, elle bénéficiera de deux semaines de vacances.

Le salaire de madame Émilie Breton sera celui de la classe 4, 4<sup>e</sup> échelon de la politique salariale des employés cadres de la Ville de Gatineau.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée, conformément aux dispositions du recueil des conditions d'emploi des cadres de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-61210-115 – Aylmer – Permis et gestion de développement – Régulier – Cadres.

Un certificat a été émis le 22 octobre 2010.

Adoptée

CE-2010-1641

**ENGAGEMENT À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MADAME KATY-ÈVE CLOUTIER AU POSTE DE SECRÉTAIRE II - SECTION DU REVENU – DIVISION DE LA PLANIFICATION FINANCIÈRE ET DES REVENUS - SERVICE DES FINANCES**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un poste de secrétaire II, à la Section du revenu de la Division de la planification financière et des revenus du Service des finances (poste numéro FIN-BLC-054 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte l'engagement à l'essai et la permanence de madame Katy-Ève Cloutier au poste de secrétaire II, à la Section du revenu de la Division de la planification financière et des revenus du Service des finances (poste numéro FIN-BLC-054 au plan d'effectifs des cols blancs), sous la gouverne de la chef de section.

Le salaire de madame Katy-Ève Cloutier sera celui de la classe 5, 2<sup>e</sup> échelon de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

Madame Katy-Ève Cloutier sera assujettie à une période d'essai de trois mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée, conformément aux dispositions des articles 5.04 et 5.07 de la convention collective des employés cols blancs, et ce, conditionnellement à la permanence de Lyne Savard, prévue le 3 novembre 2010.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-13310-112 – Finances - Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 22 octobre 2010.

Adoptée

**CE-2010-1642      MESURE DISCIPLINAIRE - EMPLOYÉ 107566**

**CONSIDÉRANT QU'**une enquête a été menée par les représentants de la Ville de Gatineau;

**CONSIDÉRANT QUE** cette enquête a démontré que l'employé 107566 a endommagé le terrain d'un parc;

**CONSIDÉRANT QUE** l'employé 107566 n'a pas respecté une directive de son supérieur immédiat;

**CONSIDÉRANT QUE** l'employé 107566 a violé le Code d'éthique de la Ville;

**CONSIDÉRANT** l'ensemble des faits, circonstances et facteurs du dossier ainsi que l'état de la jurisprudence;

**CONSIDÉRANT QUE** les représentants du Service des ressources humaines et du Service des travaux publics entérinent les conclusions suite à l'enquête :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité entérine une suspension sans solde de trois jours pour l'employé 107566.

Les dates de suspension seront déterminées par le Service des travaux publics en collaboration avec le Service des ressources humaines conformément à la convention collective.

Adoptée

**CE-2010-1643      MESURE DISCIPLINAIRE - EMPLOYÉ 109451**

**CONSIDÉRANT QU'**une enquête a été menée par les représentants de la Ville de Gatineau;

**CONSIDÉRANT QUE** cette enquête a démontré que l'employé 109451 a endommagé le terrain d'un parc ainsi qu'une clôture n'appartenant pas à la Ville;

**CONSIDÉRANT QUE** l'employé 109451 a fait une utilisation inadéquate d'un équipement de la Ville;

**CONSIDÉRANT QUE** l'employé 109451 a violé le Code d'éthique de la Ville;

**CONSIDÉRANT** l'ensemble des faits, circonstances et facteurs du dossier ainsi que l'état de la jurisprudence;

**CONSIDÉRANT QUE** les représentants du Service des ressources humaines et du Service des travaux publics entérinent les conclusions suite à l'enquête :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité entérine une suspension sans solde de deux jours pour l'employé 109451.

Les dates de suspension seront déterminées par le Service des travaux publics en collaboration avec le Service des ressources humaines conformément à la convention collective.

Adoptée

**CE-2010-1644**     **DÉMISSION DE MADAME NICOLE LABELLE, CHEF DE DIVISION - SERVICE DE LA GESTION DES BIENS IMMOBILIERS**

**CONSIDÉRANT QUE** madame Nicole Labelle a déposé sa démission :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à payer les montants qui lui sont dus.

NOM DE L'EMPLOYÉ	SERVICE	DATE PRÉVUE DE LA DÉMISSION
Nicole Labelle Chef de division	Service de la gestion des biens immobiliers	29 octobre 2010

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire du service concerné, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Les autorités municipales profitent de l'occasion pour remercier madame Nicole Labelle pour ses services à la Ville de Gatineau.

Un certificat du trésorier a été émis le 26 octobre 2010.

Adoptée

**CE-2010-1645**     **MANDAT - SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES - BÂTIMENT INSALUBRE ET DANGEREUX AU 22, RUE ROMÉO-GENDRON - DISTRICT ÉLECTORAL D'AYLMER - STEFAN PSENAK**

**CONSIDÉRANT** l'obligation du propriétaire de l'immeuble situé au 22, rue Roméo-Gendron de respecter les normes des règlements de salubrité numéro 508-2007 et d'incendie numéro 413-2009 ainsi que l'ensemble de la réglementation de la Ville de Gatineau;

**CONSIDÉRANT QUE** le propriétaire a été avisé à plusieurs reprises par la Ville de Gatineau de corriger la situation afin de se conformer à ces règlements;

**CONSIDÉRANT QUE** la situation est toujours non conforme, malgré les actions entreprises par la Ville de Gatineau;

**CONSIDÉRANT QUE** plusieurs experts ainsi que les représentants des différents services impliqués recommandent la démolition du bâtiment;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des affaires juridiques a analysé la situation et appuie les services impliqués dans ce dossier :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité mandate le Service des affaires juridiques de prendre les procédures judiciaires appropriées afin de faire respecter la réglementation de la Ville de Gatineau au 22, rue Roméo-Gendron, notamment afin d'obtenir la démolition de l'immeuble par voie d'ordonnance de la Cour supérieure.

Adoptée

**CE-2010-1646**     **MANDAT - ANNULATION D'UNE CLAUSE RESTRICTIVE D'USAGE**

**CONSIDÉRANT** la volonté et la nécessité pour la Ville de Gatineau d'obtenir un titre de propriété clair relativement à un lot situé au coin de la rue Carillon, notamment en éliminant toute clause restrictive d'usage;

**CONSIDÉRANT QUE** le lot, plus amplement décrit à l'annexe A, est connu comme étant les subdivisions 58 à 67 et 80 à 97 de l'ancien lot 93 du quartier 2 de la Cité de Hull;

**CONSIDÉRANT** les discussions déjà intervenues entre les représentants de la Ville de Gatineau et la liquidatrice de la succession de feu monsieur François Bilodeau :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité mandate le Service des affaires juridiques et le Service de la gestion des biens immobiliers afin de négocier auprès du représentant de la succession de monsieur François Bilodeau, les termes d'une mainlevée totale afin de permettre à la Ville de Gatineau d'avoir un titre clair quant à la parcelle de terrain décrite à l'annexe A.

Adoptée

---

**MARC BUREAU**  
Maire et président  
Comité exécutif

---

**M<sup>c</sup> RICHARD D'AURAY**  
Greffier adjoint et secrétaire  
Comité exécutif